



réinventons / notre métier

CHARLAIX'SCALADE AFFILIE FFCAM

C/O CHRISTOPHE LECLERC
4 PASSAGE DU PÈRE COHARD

38240 MEYLAN

GRAS SAVOYE MONTAGNE

Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

Police : 47 064 589 04

Tel : 09 72 72 22 43 – Fax : 04 76 84 87 59

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

La société **AXA France I.A.R.D.**, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros, dont le siège est situé au 26, rue Drouot 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 722 057 460,

Atteste que :

CHARLAIX'SCALADE AFFILIE FFCAM

GYMNASE DU CHARLAIX
CHEMIN DU MONARIE

38240 MEYLAN

Bénéficie des garanties du contrat d'assurance n° **47 064 589 04** à effet du **1^{er} octobre 2021**, souscrit auprès de la Compagnie **AXA France I.A.R.D.** par **la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne**, dont le siège est situé 24 Avenue Laumière 75019 PARIS,

Garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber au Club ses membres, ses dirigeants ainsi que les participants non cafistes, en raison des dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui et/ou aux licenciés.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période **du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Lyon, le 15 septembre 2021

Pour La Société

AXA
Direction Entreprises
233 cours Lafayette
69478 LYON CEDEX 06



RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS DE GARANTIE
Hors atteintes à l'environnement	
<ul style="list-style-type: none">• Tous dommages confondus dont :	15.000.000 EUR par sinistre
- Dommages corporels (hors Faute Inexcusable de l'employeur)	inclus
- Dommages corporels et matériels accessoires atteignant les préposés de l'assuré	2.000.000 EUR par sinistre et par année d'assurance
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels	3.000.000 EUR par sinistre
- Dommages résultant de Vol et actes de vandalisme commis par les préposés.....	75.000 EUR par sinistre
- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives aux biens confiés ou déposés au vestiaire	150.000 EUR par sinistre
• Pertes pécuniaires non consécutives (résultant d'un événement accidentel)	
• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives confondus résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	770.000 EUR par sinistre
• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires confondus survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou Canada	305.000 EUR par année d'assurance
• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires confondus survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou Canada	3.000.000 EUR par année d'assurance
• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives confondus résultant de la responsabilité civile professionnelle d'Agent de voyages	5.000.000 EUR par année d'assurance

(*) : Etats Unis d'Amérique/Canada : la franchise sera applicable à toute nature de dommages garantis, y compris corporels, frais et intérêts divers.

AXA
Direction Entreprises
233 cours Lafayette
69478 LYON CEDEX 06